

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la délivrance des permis de construire
pour la création d'une centrale agrivoltaïque au sol et de ses annexes,
située au lieu-dit « de Manaut »
sur les territoires des communes de Monlong et de Lassales (65670)**

Demandeur : SAS SPV MDS 5

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairies de Monlong (siège de l'enquête) et de Lassales, durant 33 jours consécutifs, **du lundi 5 octobre 2026 (9h00) au vendredi 6 novembre 2026 (18h15) inclus**.

La préfète des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire, n° PC 065 316 25 00001 et n° PC 065 266 25 00001, déposées par la SAS SPV MDS 5, en vue de l'implantation d'une centrale agrivoltaïque au sol et de ses annexes, située au lieu-dit « de Manaut » sur le territoire des communes de Monlong et de Lassales.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de Mme Lara TRAN – cheffe de projets photovoltaïques de la société Dev'ENR – tél : 05.65.62.99.50 / 07.57.19.44.67 - courriel : l.tran@devnr.fr

M. Denis MONTPEZAT, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Christian FALLIERO, retraité de la fonction publique d'État, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAe, le mémoire en réponse du porteur de projet, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à :

- l'agence postale communale sise Le Village - Monlong, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 ;
- la mairie de Lassales, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, le vendredi de 14h à 16h ;

- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique en libre accès à l'Espace Public Informatique (EPI) de France Services, rue Thiers - Galerie Paul Bert - à Lannemezan, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant la durée de l'enquête précisée à l'article 1, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouverts à cet effet, en agence postale communale de Monlong et en mairie de Lassales ;

- envoyées par courrier à l'attention de M. Denis MONTPEZAT, commissaire enquêteur, à la mairie de Monlong (lieu dit La Cassoulere – 65 670 MONLONG), siège de l'enquête ;
- transmises par courriel à l'adresse : pref-agrivoltaique-manaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents, déposés ou reçus par voie postale, seront annexés au registre d'enquête correspondant dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie siège d'enquête (Monlong) et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit **18h15, le vendredi 6 novembre 2026**, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences aux lieux, dates et horaires suivants :

Lieux	Jours de permanence	Heures de permanence
Mairie de Monlong	lundi 5 octobre 2026	16h15 à 18h15
	vendredi 6 novembre 2026	16h15 à 18h15
Mairie de Lassales	lundi 2 novembre 2026	16h15 à 18h15

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau environnement) ainsi qu'en mairies de Monlong et de Lassales et consultable sur le site internet des services de l'État, à l'adresse : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Historique-des-enquetes-cloturees>

Au terme de la procédure, la préfète des Hautes-Pyrénées statuera sur les permis de construire, assortis ou non de prescriptions, ou sur une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le - 9 SEP. 2026

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,



Émeline BARRIÈRE